

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| O Réclamation | contact@mupras.com |
| O Prise en charge | pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-564050

ASS161

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricole : 11179		RATI	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : ZAOUI Amal			
Date de naissance : 26/05/1980			
Adresse :			
Tél. 06 61 31 12 57		Total des frais engagés : 1450,00 Dhs	
Cadre réservé au Médecin : MÉDECINE UNILATÉRALE GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUES Gynécologue Obstétricien éss. Hicham Bd. Abdelloumer ngle Abou Marouane - Casablanca Tél : 05 22 86 46 75 ICE : 001613471000050			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 21/01/2023		Age :	
Nom et prénom du malade : ZAOUI Amal			
Lien de parenté :		<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :		<input type="checkbox"/> Enfant	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 29 MAR 2023			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

LISTE DES TAUX ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 JAN. 2023	C		25,-	INP : 09 1122127 Dr. VILLEMIN JHLATKULLES DENITI JH Cynectologie ostéotriques Endométriose

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ENTREE 400,00 2022-07-13 10:23:30	11/02/23	283 + K ₃ + ..	1802,50

AUXILIAIRES MEDICALIX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIBES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

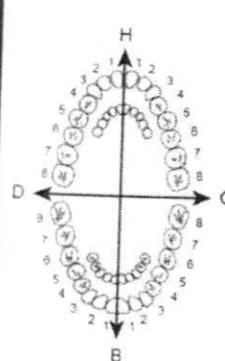
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Catherine SABLAYROLLES BENNOUNA
Gynécologie - Accouchements
Diplômée de la faculté de médecine De Poitiers
Ancienne Interne des Hôpitaux de Poitiers
Diplômée en Echographie
Diplômée en Stérilité
Colposcopie

الدكتورة كاترين سابلرول بنونة
اختصاصية في أمراض النساء والولادة
خريجة جامعة بواتي بفرنسا

Casablanca, le 21 JAN. 2023

1. 2 Aout Amal

Mammographie Bistinct

+ Echographie

Centre de Radiodiagnostic
Roudani - Casablanca - Maroc
400, Bd Brahmi Roudani - Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 36 46 75
Fax : 05 22 36 46 75
Site : www.roudani.com

A faire 1^e = Dr. Houria AMANI MIKOU
Mammologue - Senologue
pendant ou après le règlement

Dr. Catherine SABLAYROLLES BENNOUNA,
Gynécologie Obstétriques
res. Hicham Bd. Abdelmoumen
Angie Abou Marouane - Casablanca
ICE : 01613471000050

مركز الفحص الطبي بالأشعة الروdanی CENTRE DE RADIODIAGNOSTIC ROUDANI

Dr. Houriya AMRANI MIKOU
Dr. Naima BENJELLOUN DEBBAGH
Dr. Wafae MSEFER FAROUKI
Dr. Yasmine TAHIRI ZIATI
Dr. Abderrahim ADIL

Mammographie Numérisée / Tomosynthèse - Sénologie Interventionnelle -
Echographie Obstétricale 3D 4D - Echographie / Doppler Couleur - Ostéodensitométrie
Radiologie Conventionnelle - Radiologie Interventionnelle - Rachis Entier - Gonométrie
I.R.M. 1.5 Tesla - Scanner Spiralé - Dentascanner

Casablanca, le 11/02/2023

FACTURE N° : FA:00 1471/23

Nom : ZAOUI AMAL

Arrêtée la présente facture à la somme de : 1 200,00 Dhs

MILLE DEUX CENTS DHS

Pour le(s) examen(s) suivant(e) :

MAMMO-TOMOSYNTHÈSE 900,00 Dhs

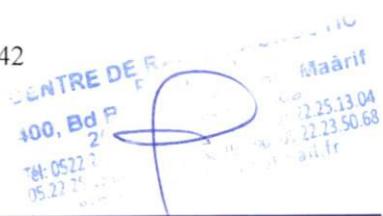
ECHOGRAPHIE MAMMAIRE 300,00 Dhs

Total de : 1 200,00 Dhs

Mode de règlement CHEQUE

ATTIJARI WAFA BANK /007780000357900000015342

INPE : 090000324



CENTRE DE RADIODIAGNOSTIC ROUDANI, S.A.R.L. au capital de 2.300.000,00 DH

400, Bd Brahim Roudani 1^{er} étage - Maârif, 20100 Casablanca - E-mail : roudani.crr@gmail.com / www.crr.ma

Tél.: 0522 23 50 70 / 0522 25 22 96 / 0522 25 13 02 / 0522 25 13 04 / 0522 25 13 07 - Fax : 0522 23 50 68

RC : 500035 - CNSS : 2097443 - TP : 35700736 - IF : 01000601 - ICE : 001719187000040

Patient
Médecin traitant
Examen(s) réalisé(s)

ZAOUI AMAL
DR SABLAYROLLES-BENNOUNA CATHERINE
MAMMO-TOMOSYNTHÈSE + ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

RC : 42 A / 3 P / Sans antécédents sénologiques particuliers/
Antécédent familial : 1 tante maternelle, cancer du sein à l'âge de 50 ans.
Bilan de dépistage.

Technique : Examen réalisé par un appareil numérique direct type Hologic Selenia
Dimensions avec tomosynthèse.

Trois incidences : faces, obliques et profils + clichés agrandis sur les
microcalcifications du sein gauche.

Résultat :

Mammo-tomosynthèse :

Seins de volume symétrique.

Trame conjonctivo-glandulaire dense et hétérogène : type C.

Au niveau du Q.S.E. gauche, on observe une masse ovalaire bien limitée, de
contours nets en tomosynthèse, mesurant 25 mm de grand axe, renfermant de
nombreuses macrocalcifications. Cet aspect est compatible avec un
adénofibrome calcifié.

Le reste de l'étude mammographique ne décèle aucune autre anomalie en regard
des deux plages mammaires.

Les revêtements cutanés et les mamelons sont normaux.

Les prolongements axillaires sont libres.

Echographie mammaire :

Le balayage échographique des seins retrouve le nodule décrit en mammographie
au Q.S.E. gauche. Il se traduit par une formation hypoéchogène homogène, bien
limitée, ovalaire, à grand axe parallèle à l'axe glandulaire, renfermant des
microcalcifications et mesurant 24 x 7,2 mm.

Le reste du balayage échographique des deux glandes mammaires ne révèle
aucune autre anomalie.

Absence d'adénopathie axillaire.

Conclusion :

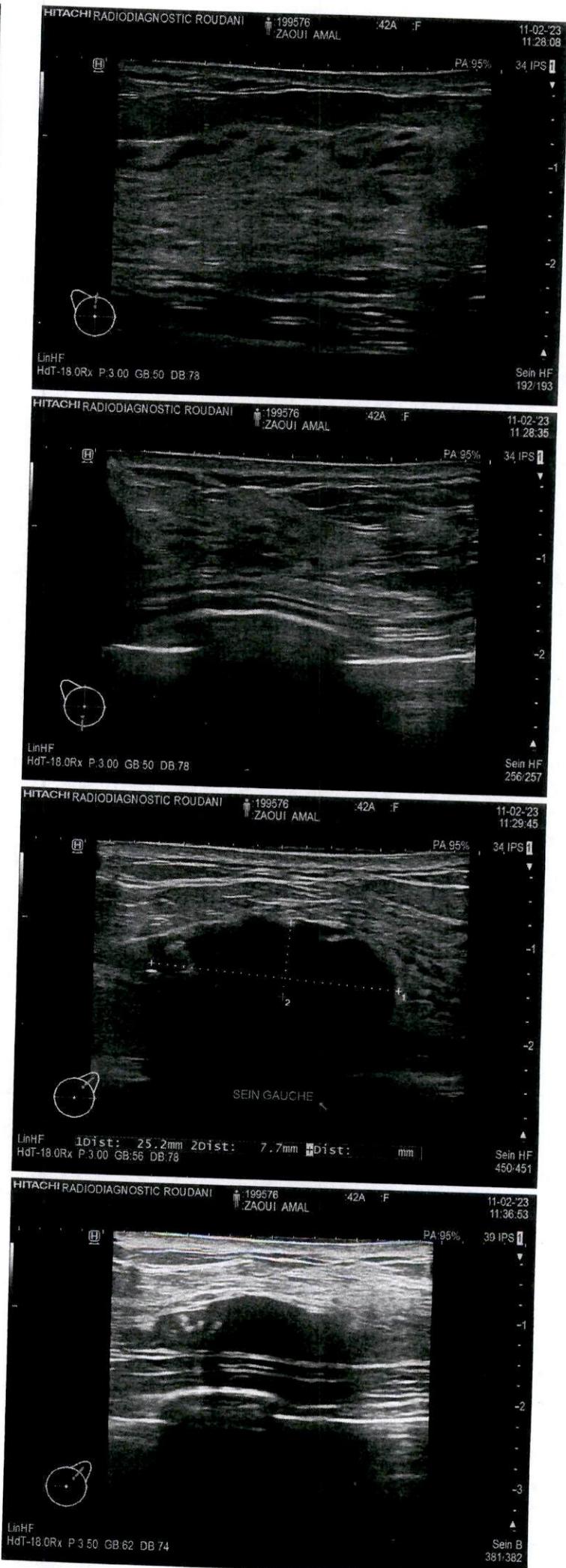
Nodule du Q.S.Ext. du sein gauche, renfermant des macrocalcifications,
compatible avec un adénofibrome calcifié.

Absence d'anomalie suspecte notable sur les deux seins.

Examen classé ACR 1 à droite, ACR 2 à gauche de la classification BI-RADS.

En vous remerciant de votre confiance

Dr. Houria AMRANI MIKOU



ZAOUI AMAL